

## ENTRE LE SEXE ET L'INFÂME : VOLTAIRE ET LES CASTRATS

*Russell Goulbourne*  
*King's College London*

Le 22 août 1750, Voltaire écrit à Mme Denis de Berlin, où il vient d'assister à la représentation chez Frédéric d'une adaptation, par Leopoldi de Villati, avec une musique de Karl Heinrich Graun, du *Phaëton* de Philippe Quinault :

Je n'ai jamais vu rien de si plat dans une si belle salle. Cela ressemble à un temple de la Grèce et on y joue des ouvrages tartares. Pour la musique on dit qu'elle est bonne. Je ne m'y connais guère ; je n'ai jamais trop senti l'extrême mérite des doubles croches. Je sens seulement que la signora Astrua et *i signori castrati* ont de plus belles voix que vos actrices, et que les airs italiens ont plus de brillant que vos ponts-neufs que vous nommez ariettes<sup>1</sup>.

Voltaire semble apprécier l'art des castrats à Berlin, parmi lesquels se trouvaient, de temps à autres, Felice Salimbeni et Carlo Boschi, dit Farinelli, le plus célèbre castrat du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Et pourtant, malgré son enthousiasme ici, peut-être plus feint que réel, pour la musique italienne, Voltaire était loin d'admirer celle-ci – et dans le castrat, il voyait le symbole même de tout ce qui distinguait la musique italienne de la musique française. En témoigne la partie du *Siècle de Louis XIV* consacrée aux « Artistes célèbres », qui commence ainsi :

La musique française, du moins la vocale, n'a été jusqu'ici du goût d'aucune autre nation. Elle ne pouvait l'être, parce que la prosodie française est différente de toutes celles de l'Europe. [...] Le climat refuse encore aux voix la légèreté que donne celui d'Italie ; nous n'avons point l'habitude, qu'on a eue longtemps chez le pape et dans les autres cours italiennes, de priver les hommes de leur virilité

- 1 D4193. La soprano Giovanna Astrua arriva à Berlin en 1747 et y chanta pendant dix ans. Sur la culture musicale à Berlin à cette époque et le rôle qu'y jouait Voltaire, voir Côme Alexandre Collini, *Mon séjour auprès de Voltaire*, éd. Raymond Trousson, Paris, H. Champion, 2009, p. 48-55.
- 2 Sur le phénomène culturel des castrats, qui ont triomphé aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles à travers l'Europe, y compris en France, voir les ouvrages fondamentaux de Patrick Barbier : *Histoire des castrats*, Paris, Grasset, 1989 ; *Farinelli : le castrat des Lumières*, Paris, Grasset, 1994 ; *La Maison des Italiens : les castrats à Versailles*, Paris, Grasset, 1998.

pour leur donner une voix plus belle que celle des femmes. Tout cela, joint à la lenteur de notre chant, qui fait un étrange contraste avec la vivacité de notre nation, rendra toujours la musique française propre pour les seuls Français<sup>3</sup>.

Mais Voltaire ne se contentait pas de souligner la différence entre la France et l'Italie, car il était sensible surtout à la façon dont le goût italien pour l'opéra en général, et pour les castrats en particulier, nuisait à l'art de la tragédie. Dès sa « Réponse à M. de La Lindelle », imprimée en 1748 en tête de sa tragédie *Méropé*, Voltaire évoque la situation en Italie : « Le beau monstre de l'opéra étouffe chez eux Melpomène ; et il y a tant de *castrati*, qu'il n'y a plus de place pour les Esopus et les Roscius »<sup>4</sup>.

82

Cette critique des castrats – considérés comme le symptôme le plus inquiétant d'une certaine décadence culturelle – semble prendre son essor chez Voltaire à partir de *Candide*, qui est publié en 1759, l'année même où Farinelli prend sa retraite<sup>5</sup>. Au chapitre 25 du conte, Pococurante devient en quelque sorte le porte-parole de Voltaire lui-même lorsqu'il se plaint du succès de l'opéra tel qu'il est pratiqué en Italie :

J'aimerais peut-être mieux l'opéra, si on n'avait pas trouvé le secret d'en faire un monstre qui me révolte. Ira voir qui voudra de mauvaises tragédies en musique, où les scènes ne sont faites que pour amener très mal à propos deux ou trois chansons ridicules qui font valoir le gosier d'une actrice. Se pâmera de plaisir qui voudra, ou qui pourra, en voyant un châtré fredonner le rôle de César et de Caton, et se promener d'un air gauche sur des planches<sup>6</sup>.

Si l'opéra est un monstre révoltant, le castrat l'est aussi, semble-t-il. Voltaire fait écho à son tour à Pococurante lorsqu'il écrit au poète italien Agostino Paradisi vers le 15 octobre 1759 : « *Riverisco i castrati; ma mi sia lecito d'anteporre a i loro trilli i virtuosi che hanno... e buon gusto, a questi convien' di rappresentare Cesare, Augusto e Catone. L'opera è una bella cosa. Ella e figlia della tragedia ma la figlia ha svenato la madre. La mia querela e forse la zotichessa d'un zvizzero,*

3 OH, p. 1215.

4 *Méropé*, éd. Jack R. Vrooman et Janet Godden, OCV, t. 17 (1991), p. 243. Esopus et Roscius sont les acteurs, l'un tragique, l'autre comique, qui dominaient le théâtre à Rome au I<sup>er</sup> siècle avant J.-C.

5 John Rosselli note que Voltaire lance sa critique des castrats au moment où ceux-ci commencent à disparaître : voir « The castrati as a professional group and a social phenomenon, 1550-1850 », *Acta musicologica*, n° 60 (1988), p. 143-179, ici p. 178.

6 *Candide*, éd. René Pomeau, OCV, t. 48 (1980), p. 232. Julia Prest cite ce passage, notant que la réponse en France au castrat devenait de plus en plus humanitaire au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle : voir « In chapel, on stage, and in the bedroom: French responses to the Italian castrato », *Seventeenth-century French studies*, n° 32 (2010), p. 152-164, ici p. 163.



*ma sono un uomo libero, amo la verità, la dico, o credo di dirla* »<sup>7</sup>. En réponse à la lettre du 6 février 1764 de Frédéric II, landgrave de Hesse-Cassel (« en dernier lieu sur mon théâtre les comédiens français nous ont donné *Sémiramis* où M. Baron et M. Plante que vous connaissez se sont surpassés »<sup>8</sup>), Voltaire lui écrit le 24 février suivant : « J'ai encore à remercier votre altesse sérénissime d'avoir donné la préférence aux acteurs français sur les châtrés italiens. Je n'ai jamais pu m'accoutumer à voir les rôles de César et d'Alexandre fredonnés en fausset par un chapon »<sup>9</sup>. Et dans sa lettre du 4 novembre 1765 au compositeur Jean-Benjamin de Laborde au sujet de son opéra *Pandore*, Voltaire se réfère explicitement à son propre modèle fictif :

J'avoue, Monsieur, qu'on commence à se lasser du récitatif de Lully, parce qu'on se lasse de tout, parce qu'on sait par cœur cette belle déclamation notée, parce qu'il y a peu d'acteurs qui sachent y mettre de l'âme ; mais cela n'empêche pas que cette déclamation ne soit le ton de la nature, et de la plus belle expression de notre langue. Ces récits m'ont toujours paru fort supérieurs à la psalmodie italienne ; et je suis comme le sénateur Pococurante qui ne pouvait souffrir un châtré faisant d'un air gauche le rôle de César ou de Caton. L'opéra italien ne vit que d'ariettes et de fredons, c'est le mérite des Romains d'aujourd'hui, la grand-messe et les opéras font leur gloire. Ils ont des faiseurs de doubles croches, au lieu de Cicérons et de Virgiles, leurs voix charmantes ravissent tout un auditoire en *a*, en *e*, en *i*, et en *o*<sup>10</sup>.

Et Laborde de répondre le 19 novembre suivant en des termes qui en disent long sur les préjugés du compositeur et des normes sexuelles auxquelles il s'attache :

Je me félicite sur mon goût, Monsieur, puisqu'il s'accorde avec celui du sénateur de *Candide*, et par conséquent avec le vôtre. Je n'ai jamais aimé les châtrés ; pas plus dans le rôle de César que dans celui d'une princesse malheureuse, qui, du moment qu'elle est ainsi défigurée, ne peut plus m'inspirer aucun intérêt. Quoique la France soit l'Empire des Modes, celle-ci n'a pu encore s'introduire sur notre théâtre, et ne s'y introduira jamais. Fiez-vous à nos Dames françaises

7 D8538 (« Je révère les castrats ; mais qu'il me soit permis de préférer à leurs trilles les virtuoses qui ont... et bon goût, c'est à eux qu'il convient de représenter César, Auguste et Caton. L'opéra est une belle chose. Il est le fils de la tragédie, mais le fils a pris le sang de sa mère. La querelle que je lui fais est peut-être le fruit de la rusticité d'un Suisse, mais je suis un homme libre, j'aime la vérité, je la dis ou je crois la dire »). Voir aussi la lettre de Voltaire à Girolamo Gastaldi du 26 octobre 1761 (D10103).

8 D11685.

9 D11722. Sur l'usage du terme *chapon*, voir ci-dessous.

10 D12966.



du soin d'exclure ces demi-Messieurs ; elles donneront toujours la préférence aux basses tailles les plus vigoureuses<sup>11</sup>.

Si, pour Laborde, les castrats sont des « demi-Messieurs », Voltaire, lui, va encore plus loin en les appelant des « eunuques ». Dans sa lettre du 10 janvier 1766 à Melchiorre Cesarotti, qu'il remercie de lui avoir envoyé ses traductions italiennes de ses tragédies *La Mort de César* et *Mahomet*, il ne peut s'empêcher d'observer :

Je suis persuadé que les Italiens seraient nos maîtres dans l'art du théâtre, comme ils l'ont été dans tant de genres, si le beau monstre de l'opéra n'avait forcé la vraie tragédie à se cacher. C'est bien dommage, en vérité, qu'on abandonne l'art des Sophocles et des Euripides pour une douzaine d'ariettes françaises fredonnées par des eunuques<sup>12</sup>.

84 Et enfin, il avoue au compositeur Michel Paul Guy de Chabanon, à qui il écrit le 29 janvier 1768 au sujet de son opéra *Samson* :

Il faut une terrible musique pour ce Samson qui fait des miracles de diable, et je doute fort que le ridicule mélange de la musique italienne avec la française, dont on est aujourd'hui infatué, puisse parvenir aux beautés vraies, mâles et vigoureuses, et à la déclamation énergique que *Samson* exige dans les trois quarts de la pièce. Par ma foi la musique italienne n'est faite que pour faire briller des châtres à la chapelle du pape. Il n'y aura plus de génie à la Lully pour la déclamation ; je vous le certifie dans l'amertume de mon cœur<sup>13</sup>.

Voltaire regimbe donc contre l'influence croissante de l'opéra en général et des castrats en particulier, qui nuisent, d'après lui, à la tragédie proprement dite.

11 D12990. Les remarques de Laborde rejoignent celles de Joseph-Jérôme de Lalande dans son *Voyage d'un Français en Italie*, que Voltaire lit attentivement et dans lequel l'auteur s'attarde sur la culture musicale à Naples et sur le goût italien pour les castrats : « Presque tous les castrats ou *castrati* qui chantent en Italie sont façonnés à Naples, parce que c'est l'endroit où cette opération se fait avec le plus d'adresse. Ces voix artificielles sont si estimées en Italie, que les entrepreneurs d'opéra, quand ils en trouvent de belles, les prennent à des prix excessifs. [...] La répugnance qu'ont les Italiens pour les voix fortes et dures, telles que nos basses-tailles et nos hautes-contre, rend indispensable pour leurs plaisirs l'usage des *castrati* : il vaut mieux cependant pour la nature humaine que l'on soit accoutumé comme nous à trouver du plaisir dans des voix naturelles, mâles, éclatantes, et qui ont toute leur force ; c'est l'habitude seule qui décide des plaisirs ; je trouve la nôtre plus heureuse, et nos plaisirs plus naturels » (*Voyage d'un Français en Italie, fait dans les années 1765 et 1766*, Venise/Paris, Desaint, 1769, 8 vol., t. VI, p. 346, 349). Voltaire possédait un exemplaire de cette édition (Ferney 1632) ainsi qu'un exemplaire de l'édition d'Yverdon de 1769-1770 (BV1880), qui porte des traces de lecture (CN, t. V, p. 148-149) ; voir aussi la lettre que Voltaire envoie à Lalande le 1<sup>er</sup> octobre 1768 (D15233).

12 D13099.

13 D14705.



Mais la critique voltairienne des castrats va bien au-delà de la simple esthétique théâtrale. Constatant que la musique italienne est une musique « efféminée »<sup>14</sup>, Voltaire insiste également sur le défaut de virilité chez ces hommes à qui on a coupé les testicules. Dès sa lettre à Mme Denis du 22 août 1750, Voltaire compare les castrats aux femmes, et, dans *Le Siècle de Louis XIV*, les castrats sont privés de leur « virilité » pour leur donner « une voix plus belle que celle des femmes ». Pococurante, quant à lui, se moque de l'« air gauche » du castrat, impliquant ainsi une norme ou une spécificité du masculin que le castrat ne respecte ou n'atteint pas, ce qui rappelle l'épisode fameux, plus tôt dans le texte, à la fin du chapitre 11, où la vieille raconte comment elle a rencontré un castrat qui essayait en vain d'avoir des relations sexuelles avec elle : « J'étais dans cet état de faiblesse et d'insensibilité, entre la mort et la vie, quand je me sentis pressée de quelque chose qui s'agitait sur mon corps. J'ouvris les yeux, je vis un homme blanc et de bonne mine qui soupirait, et qui disait entre ses dents : "O che sciagura d'essere senza c... !" »<sup>15</sup>.

Voltaire constate à plusieurs reprises dans sa correspondance, comme nous venons de le voir, qu'il ne convient pas de faire chanter le rôle d'un héros par un castrat parce que celui-ci n'est pas suffisamment « vigoureux ». Et il se joint à Pococurante pour appeler le castrat un « châtré », laissant ainsi entendre que le castrat est moins qu'un homme en le comparant, en effet, à un animal, d'après la définition du verbe *châtrer* telle qu'est donnée dans l'article de l'*Encyclopédie* : « C'est priver un animal de ses testicules », la suite de l'article étant consacrée à la façon dont on châtre un cheval<sup>16</sup>. Jean-Jacques Rousseau, lui, note dans l'article « Castrato » de son *Dictionnaire de musique* que le terme *châtré* a quelque chose d'offensif, voire tellement offensif qu'il n'arrive même pas à se servir explicitement du mot :

Quoique le mot *castrato* ne puisse offenser les plus délicates oreilles, il n'en est pas de même de son synonyme français. Preuve évidente que ce qui rend les mots indécents ou déshonnêtes dépend moins des idées qu'on leur attache, que de l'usage de la bonne compagnie, qui les tolère ou les proscrit à son gré.

14 Voir l'article « Langues » des *Questions sur l'Encyclopédie*, éd. sous la direction de Nicholas Cronk et de Christiane Mervaud, *OCV*, t. 42B (2012), p. 12.

15 *OCV*, t. 48, p. 157 (« Ô quel malheur d'être sans c... »).

16 *Encyclopédie*, t. III (1753), p. 251b. Il est intéressant de noter que le participe substantivé *châtré* n'apparaît dans le *Dictionnaire de l'Académie française* pour la première fois qu'en 1762, mais la définition se limite à des exemples de l'usage du terme : « *C'est un châtré, un vieux châtré. Voix de châtré* ». Le substantif *castrat* y apparaît également : « Celui que l'on a châtré pour lui conserver une voix semblable à celle des enfants et des femmes. *Il y a beaucoup de castrats en Italie* ».



On pourrait dire, cependant, que le mot italien s'admet comme représentant une profession ; au lieu que le mot français ne représente que la privation qui y est jointe<sup>17</sup>.

S'il y a quelque chose de moqueur sur le plan sexuel dans le terme *châtré*<sup>18</sup>, ce qui est encore plus frappant, c'est la façon dont, dans sa lettre à Cesarotti en 1766, Voltaire compare les castrats aux eunuques, terme dont il se sert à des fins critiques. Le terme est défini ainsi par l'*Encyclopédie*, dans un article rédigé par Arnulphe d'Aumont :

Ce mot est synonyme de *châtré* ; il est employé par conséquent pour désigner un animal mâle à qui l'art a ôté la faculté d'engendrer : il est cependant d'usage que l'on ne donne le nom d'*eunuque* qu'aux hommes à qui l'on a fait subir cette privation, et on se sert ordinairement du mot *châtré* pour les animaux<sup>19</sup>.

86 L'eunuque est défini par rapport à ce qui lui manque : il ne peut plus avoir d'enfants, d'où la description de l'envieux folliculaire – calqué sur Fréron, certes – au chapitre 22 de *Candide* : « Il hait quiconque réussit, comme les eunuques haïssent les jouissants »<sup>20</sup>. C'est justement sur cette déficience physique et ce manque de capacité sexuelle que Voltaire insiste lorsqu'il évoque les eunuques du sérail, présents d'ailleurs dans la peinture orientaliste de l'époque, surtout chez Jean-Baptiste Van Mour, François Boucher, Joseph Marie Vien et Amédée Van Loo<sup>21</sup>. Dans les derniers chapitres de l'*Essai sur les mœurs*, Voltaire fait état

17 Jean-Jacques Rousseau, *Dictionnaire de musique*, éd. Jean-Jacques Eigeldinger, dans *Œuvres complètes*, éd. dirigée par Bernard Gagnebin et Marcel Raymond, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1959-1995, 5 vol., t. V, p. 688.

18 Il faut noter que Voltaire se sert du terme pour se moquer de lui-même lorsqu'il écrit à Jacques de Rochefort d'Ally le 1<sup>er</sup> mars 1768 : « Vous m'avez envoyé, Monsieur, du vin de Champagne quand je suis à la tisane ; c'est envoyer une fille à un châtré » (D14796).

19 *Encyclopédie*, t. VI (1756), p. 158b.

20 *OCV*, t. 48, p. 212. Il est intéressant de noter que, dans sa correspondance, Voltaire se compare parfois, sur un ton comique, aux eunuques du sérail qui se sentent exclus de l'action principale : voir, par exemple, sa lettre à Charles Lennox, duc de Richmond, du 8 juillet 1732, dans laquelle il remercie le duc de lui avoir envoyé l'ouvrage érotique de Thomas Stretser, *Arbor vitae; or, The natural history of the tree of life* (1732), où l'arbre en question est le pénis : « You send the natural history of the tree of life to a poor sickly dying man who makes in that noble garden the figure of an eunuque repining in the serraglio at the sight of the joys he can not taste of » (D499 [« Vous envoyez L'Histoire naturelle de l'arbre de la vie à un pauvre malade qui s'apprête à mourir et qui fait figure dans ce noble jardin d'un eunuque qui se plaint au sérail devant le spectacle des plaisirs auxquels il ne peut pas goûter »]). Et, dans sa lettre à Francesco Albergati Capacelli du 2 février 1762, Voltaire note : « Je vais déclarer au grand médecin Tronchin, qu'il faut absolument qu'il me guérisse, et que j'aie ma part du plaisir de mes convives ; ils s'écrient tous, ah la bonne chose que ce saucisson ! donnez-moi encore un petit coup de ce Rossoli ; et moi je suis là comme l'eunuque du sérail qui voit faire, et qui ne fait rien » (D10303).

21 Voir Emmanuelle Peyraube, *Le Harem des Lumières : l'image de la femme dans la peinture orientaliste du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions du patrimoine, 2008, p. 145.



des différences entre l'Orient et l'Occident, et, pour lui, l'usage des eunuques fait avant tout figure d'exception orientale. Au chapitre 193, il constate : « C'est le comble de l'avilissement dans la nature humaine, et l'opprobre de l'Orient, de dépouiller les hommes de leur virilité ». Au chapitre 197, il note :

Une autre différence qui naît de nos usages avec les femmes, c'est cette coutume de mettre auprès d'elles des hommes dépouillés de leur virilité ; usage immémorial de l'Asie et de l'Afrique, quelquefois introduit en Europe chez les empereurs romains. Nous n'avons pas aujourd'hui dans notre Europe chrétienne trois cents eunuques pour les chapelles et pour les théâtres ; les sérails des Orientaux en sont remplis<sup>22</sup>.

Cette critique se fait sentir également dans le cinquième des *Discours en vers sur l'homme*, intitulé « Sur la nature du plaisir », où Voltaire appelle les eunuques « ces monstres d'Asie / Que le fer a privés des sources de la vie »<sup>23</sup>. Et l'historien se transforme enfin en satirique lorsqu'il aborde la question des eunuques dans l'article « Amour socratique » des *Questions sur l'Encyclopédie*, où Voltaire se moque aussi des jésuites : « Les seigneurs turcs et persans font, à ce qu'on nous dit, élever leurs enfants par des eunuques ; étrange alternative pour un pédagogue d'être ou châtré ou sodomite »<sup>24</sup>.

Du sérail à la Bible, il n'y a qu'un pas. Voltaire y trouve l'eunuchisme particulièrement présent : il cite à plusieurs reprises l'histoire de l'eunuque Putiphar à qui Joseph fut vendu (Genèse, xxxvii, 2-36), à la fois pour démontrer

22 Voltaire, *Essai sur les mœurs*, éd. René Pomeau, Paris, Bordas, coll. « Classiques Garnier », 1990, 2 vol., t. II, p. 774, 807. Voir aussi l'article « Politique » des *Questions sur l'Encyclopédie* (OCV, t. 42B, p. 450), ainsi que l'article « Histoire » de l'*Encyclopédie* – repris par la suite dans l'article « Histoire » des *Questions* –, où Voltaire évoque les tyrans de l'Antiquité : « On ne sait autre chose dans ces ténèbres de l'histoire, sinon qu'il y avait depuis longtemps de vastes empires, et des tyrans dont la puissance était fondée sur la misère publique ; que la tyrannie était parvenue jusqu'à dépouiller les hommes de leur virilité, pour s'en servir à d'infâmes plaisirs au sortir de l'enfance, et pour les employer dans leur vieillesse à la garde des femmes » (OCV, t. 33 [1987], p. 171 ; t. 42A, p. 210).

23 *Discours en vers sur l'homme*, éd. Haydn T. Mason, OCV, t. 17, p. 509. Écrivant à Voltaire le 22 novembre 1738, Frédéric loue surtout la « noble et belle périphrase » qu'est ce dernier vers, avant d'ajouter : « Outre que la pensée d'un dieu servi par des eunuques a quelque chose de frappant par elle-même, elle exprime encore avec une force merveilleuse l'idée du poète. Cette manière de toucher avec modestie et avec clarté une matière aussi délicate que l'est celle de la mutilation contribue beaucoup au plaisir du lecteur » (D1663).

24 OCV, t. 38 (2007), p. 263. La Perse et l'Italie se mêlent de manière hyperbolique dans la fable que raconte le serpent à la princesse Amaside au chapitre 9 du *Taureau blanc*, où il est question de trois prophètes, « tous trois également ambitieux et dégoûtés de leur état », dont un, qui était « fou de musique », devient, par l'intervention de l'ange Ithurriel, roi de Perse : « Le prophète, roi de Perse, commença par se faire donner un opéra italien, dont les chœurs étaient chantés par quinze cents châtrés. Leurs voix lui remuaient l'âme jusqu'à la moelle des os, où elle réside. À cet opéra en succédait un autre, et à ce second un troisième, sans interruption » (éd. René Pomeau, Marie-Hélène Cotoni et Christiane Mervaud, OCV, t. 74A [2006], p. 125-126).



l'ancienneté de « cet usage barbare », qui est celui de châtrer des hommes pour garder des femmes<sup>25</sup>, et pour suggérer sur un ton ludique que, bien qu'ils soient dépourvus de la faculté d'engendrer, les eunuques ne perdent pas forcément la faculté de faire l'amour<sup>26</sup>. Témoin l'article « Joseph » du *Dictionnaire philosophique* :

Cet eunuque [Putiphar] avait une femme, ce qui n'est point du tout étonnant ; le Kislar-aga, eunuque parfait à qui on a tout coupé, a aujourd'hui un sérail à Constantinople : on lui a laissé ses yeux et ses mains, et la nature n'a point perdu ses droits dans son cœur. Les autres eunuques, à qui on n'a coupé que les deux accompagnements de l'organe de la génération, emploient encore souvent cet organe ; et Putiphar à qui Joseph fut vendu, pouvait très bien être du nombre de ces eunuques<sup>27</sup>.

88 Enfin, de la Bible, Voltaire passe, en s'en moquant, à l'histoire de l'Église, notant, dans l'article « Testicules » des *Questions sur l'Encyclopédie*, l'existence d'un canon du premier concile de Nicée selon lequel il n'est pas permis de dire la messe sans testicules, ce qui lui donne l'occasion de faire la satire de la concupiscence du clergé : « Le bannissement des eunuques du service des autels, paraît contraire à l'esprit même de pureté et de chasteté que ce service

25 Voir *La Bible enfin expliquée*, éd. Bertram Eugene Schwarzbach, *OCV*, t. 79A (2012), p. 339.

26 Il est à noter que Voltaire joue avec la même idée dans l'article « Amour » des *Questions sur l'Encyclopédie* en proposant comme question souvent débattue quelque chose qui ne le fut sûrement pas : « Les philosophes érotiques ont souvent agité la question si Héloïse put encore aimer véritablement Abélard quand il fut moine et châtré ? » (*OCV*, t. 38, p. 253). Voltaire fait ici écho aux *Bijoux indiscrets* de Diderot : voir, ici même, l'article de Christophe Paillard, « Les libertés sexuelles de Voltaire : hétérosexualité, homosexualité et autosexualité dans les *Questions sur l'Encyclopédie* », p. 117-131.

27 *Dictionnaire philosophique*, éd. sous la direction de Christiane Mervaud, *OCV*, t. 36 (1994), p. 255. C'est ce même épisode biblique que Voltaire recommande à Mme du Deffand le 13 octobre 1759, en réponse à l'engouement de celle-ci pour la littérature anglaise : « Je ne vous passe point de vouloir me faire lire les romans anglais quand vous ne voulez pas lire l'Ancien Testament. Dites-moi donc, s'il vous plaît, où vous trouverez une histoire plus intéressante que celle de Joseph, devenu contrôleur général en Égypte, et reconnaissant ses frères ? » (D8533). Voir aussi l'article « Babel » des *Questions sur l'Encyclopédie* (*OCV*, t. 39 [2008], p. 266-267) ainsi que *La Bible enfin expliquée* : « Cette histoire a beaucoup de rapport à celle de Bellérophon et de Prœtus, à celle de Thésée et d'Hippolyte, et à beaucoup d'autres histoires grecques et asiatiques. Mais ce qui ne ressemble à aucune fable des mythologies profanes, c'est que Putiphar était eunuque et marié. Il est vrai que dans l'Orient il y a quelques eunuques, et même des eunuques noirs, entièrement coupés, qui ont des concubines dans leurs harems ; parce que ces malheureux, à qui on a coupé toutes les parties viriles, ont encore des yeux et des mains. Ils achètent des filles, comme on achète des animaux agréables pour mettre dans une ménagerie. Mais il fallait que la magnificence des rois d'Égypte fût parvenue à un excès bien rare pour que les eunuques eussent des sérails, ainsi qu'ils en ont aujourd'hui à Constantinople et à Agra » (*OCV*, t. 79A, p. 182-183). Selon Bertram E. Schwarzbach, « Voltaire projette ici sur l'Égypte du second millénaire ce que Montesquieu raconte, dans les *Lettres persanes*, sur la vie des harems surveillés par des gardiens encore concupiscents bien qu'ils aient perdu leur virilité » (n. 290, p. 590).





exige. Il semble surtout que des eunuques, qui confessaient de beaux garçons et de belles filles, seraient moins exposés aux tentations »<sup>28</sup>. Il y a là, selon Voltaire, un illogisme ridicule qui n'est pas sans rappeler l'article « Adultère » des mêmes *Questions*, où Voltaire donne un tour tout particulier au mémoire de François-Antoine Philibert – magistrat de province qui s'est séparé de sa femme infidèle – en faveur du divorce et du remariage après le divorce : « L'Église n'a pas le droit de me priver d'un bien que Dieu m'accorde. Les apôtres étaient mariés, Joseph était marié, et je veux l'être. Si moi Alsacien je dépends d'un prêtre qui demeure à Rome, si ce prêtre a la barbare puissance de me priver d'une femme, qu'il me fasse eunuque pour chanter des *miserere* dans sa chapelle »<sup>29</sup>. Si l'insistance de l'Église sur l'indissolubilité du mariage est barbare, sa pratique de la castration l'est aussi.

Cela nous ramène donc aux castrats proprement dits et au goût du pape pour ceux-ci. Car il est vrai que Voltaire offre une critique acerbe des patrons des castrats, y compris l'Église. Au début du chapitre 12 de *Candide*, le castrat qui avait essayé de faire l'amour avec la vieille lui raconte sa vie :

Je suis né à Naples, me dit-il ; on y chaponne deux ou trois mille enfants tous les ans ; les uns en meurent, les autres acquièrent une voix plus belle que celle des femmes, les autres vont gouverner des États. On me fit cette opération avec un très grand succès, et j'ai été musicien de la chapelle de madame la princesse de Palestrine<sup>30</sup>.

L'usage du verbe *chaponner* sert à souligner de nouveau le côté animal du processus – un chapon étant un poulet mâle auquel on a ôté les testicules<sup>31</sup> – et le fait que les castrats sont en quelque sorte le produit d'une simple mode italienne. Cette critique du goût italien se trouve déjà dans l'article « Eunuque » de d'Aumont, qui vise explicitement la pratique de la castration en Italie : « En Italie cette opération infâme et cruelle n'a pour objet que la perfection d'un vain talent »<sup>32</sup>. De même, dans l'article « Castration » de l'*Encyclopédie*, le chirurgien

<sup>28</sup> OCV, t. 43 (2013), p. 357. Voltaire laisse ailleurs supposer un parallèle entre le célibat des prêtres catholiques et l'antique culte de l'eunuchisme chez les prêtres de Cybèle, deux exemples, selon lui, des usages ridicules créés par la superstition : voir, à titre d'exemple, *La Philosophie de l'histoire* (éd. J. H. Brumfitt, OCV, t. 59 [1969], p. 131), l'article « Superstition » du *Dictionnaire philosophique* (OCV, t. 36, p. 537) et les articles « Austérités » et « Clerc » des *Questions sur l'Encyclopédie* (OCV, t. 39, p. 234 ; t. 40 [2009], p. 122).

<sup>29</sup> OCV, t. 38, p. 112.

<sup>30</sup> OCV, t. 48, p. 158. Il faut se rappeler qu'au chapitre 11 la vieille s'était présentée comme « la fille du pape Urbain X et de la princesse de Palestrine » (p. 153). Ce personnage du castrat rappelle le castrat napolitain Farinelli, qui fut célèbre d'abord comme chanteur puis comme conseiller des rois d'Espagne Philippe V et Ferdinand VI.

<sup>31</sup> Voir à ce propos l'article « Chapon » de l'*Encyclopédie*, rédigé par Diderot (t. III [1753], p. 182a-b).

<sup>32</sup> *Encyclopédie*, t. VI, p. 159a.



Antoine Louis définit la pratique comme « l'action de châtrer, ou l'opération par laquelle on ampute et retranche les testicules d'un animal mâle, qui devient par là incapable d'engendrer », avant d'ajouter :

La *castration* se pratique communément en Asie, spécialement chez les Turcs, qui châtrèrent tous ceux de leurs esclaves qu'ils emploient à la garde de leurs femmes, et à qui ils coupent non seulement les testicules, mais souvent même la verge. La *castration* se pratique aussi en Italie sur les musiciens dont on veut que la voix se conserve. Cette *castration* n'est point une opération de chirurgie, puisqu'elle n'a pas le rétablissement de la santé pour objet<sup>33</sup>.

Et dans l'article « Castrato » de son *Dictionnaire de musique*, Rousseau note : « Il se trouve, en Italie, des pères barbares qui, sacrifiant la nature à la fortune, livrent leurs enfants à cette opération, pour le plaisir des gens voluptueux et cruels, qui osent rechercher le chant de ces malheureux »<sup>34</sup>.

90

Mais Voltaire, quant à lui, refuse de dénoncer complètement l'Italie à cet égard. Au contraire, il rappelle que l'Italie respecte plus ses acteurs – dont les castrats – que la France. Par exemple, dans le cadre d'une discussion sur l'estime accordée par les Anglais à la profession d'acteur dans la vingt-troisième des *Lettres philosophiques*, Voltaire cite le cas du castrat italien Senesino, qui chantait à Londres dans les années 1720 et 1730 : « On se garde bien, en Italie, de flétrir l'opéra et d'excommunier le signor Senesino ou la signora Cuzzon. Pour moi, j'oserais souhaiter qu'on pût supprimer en France je ne sais quels mauvais livres qu'on a imprimés contre nos spectacles »<sup>35</sup>. Dans son opuscule *Sur la police des spectacles*, il fait remarquer que les autorités religieuses en Italie ont une attitude plutôt humaine envers le métier théâtral en général :

On a vu jusqu'à la pièce de *George Dandin* exécutée à Rome par des religieuses, en présence d'une foule d'ecclésiastiques et de dames. Les sages Romains se gardent bien surtout d'excommunier ces messieurs qui chantent le dessus dans les opéras italiens : car en vérité c'est bien assez d'être châtré dans ce monde, sans être encore damné dans l'autre<sup>36</sup>.

Et il revient aux pratiques de l'Église vis-à-vis du théâtre – sur un ton ironique, cette fois-ci – dans sa *Conversation de M. l'intendant des menus en exercice avec M. l'abbé Grizel*, où l'abbé se plaint du fait que l'Italie n'est pas comme la France, où « on excommunie qui l'on peut » :

<sup>33</sup> *Encyclopédie*, t. II (1752), p. 755b.

<sup>34</sup> Rousseau, *Dictionnaire de musique*, éd. cit., p. 688.

<sup>35</sup> Voltaire, *Lettres philosophiques*, éd. Gustave Lanson et André-Michel Rousseau, Paris, Didier, 1964, 2 vol., t. II, p. 161.

<sup>36</sup> *Sur la police des spectacles*, éd. David Williams, *OCV*, t. 28A (2006), p. 79-80.

Il n'en est pas ainsi à Rome et dans les autres États de l'Europe. Quand on chante à Saint-Jean-de-Latran, ou à Saint-Pierre, une belle messe en musique à grands chœurs à quatre parties, et que vingt châtrés ont fredonné un motet, tout est dit ; on va prendre le soir du chocolat à l'Opéra de Saint-Ambroise, et personne ne s'avise d'y trouver à redire. On se garde bien d'excommunier la signora Cazzoni, la signora Faustina, la signora Barbarini, encore moins le signor Farinelli, chevalier de Calatrava, et acteur de l'Opéra, qui a des diamants gros comme mon pouce<sup>37</sup>.

En revanche, ce que Voltaire n'hésite pas à condamner, c'est la corruption de l'Église qui se plaît à faire des castrats, destinés à chanter dans les chœurs du pape. La pratique de la castration devient même l'une des cibles préférées de ses attaques satiriques contre l'Infâme dans les années 1760, et cela d'abord à travers la fiction<sup>38</sup>. Par exemple, le *Dialogue du chapon et de la poularde*, écrit en 1763, comme le *Traité sur la tolérance*<sup>39</sup>, passe en revue les diverses formes de la barbarie humaine, dont la castration des chanteurs du pape, pour qui les deux malheureux volatiles, déjà mutilés eux aussi, éprouvent une certaine compassion :

LE CHAPON. La seule idée qui adoucit mon état déplorable, c'est que j'entendis ces jours passés, près de mon poulailler, raisonner deux abbés italiens à qui on avait fait le même outrage afin qu'ils pussent chanter devant le pape avec une voix plus claire. Ils disaient que les hommes avaient commencé par circoncire leurs semblables, et qu'ils finissaient par les châtrer : ils maudissaient la destinée et le genre humain.

LA POULARDE. Quoi ! c'est donc pour que nous ayons une voix plus claire qu'on nous a privés de la plus belle partie de nous-mêmes ?

LE CHAPON. Hélas ! ma pauvre poularde, c'est pour nous engraisser, et pour nous rendre la chair plus délicate<sup>40</sup>.

37 M, t. 24, p. 248.

38 Sur la façon dont Voltaire se sert de la sexualité à des fins satiriques dans sa fiction – sans référence, pourtant, aux castrats –, voir William F. Edminston, « Sex as satire in Voltaire's fiction », dans E. Joe Johnson et Byron R. Wells (dir.), *An American Voltaire: essays in memory of J. Patrick Lee*, Newcastle, Cambridge Scholars, 2009, p. 80-96.

39 Il est intéressant de noter que Voltaire évoque la castration dans le *Traité sur la tolérance* en faisant dire au jésuite du chapitre 17, qui s'adresse à Michel Le Tellier, provincial de la Compagnie de Jésus, que c'est l'un des meilleurs moyens de supprimer les protestants : « À l'égard des garçons de quatorze et quinze ans, déjà imbus de mauvais principes, qu'on ne peut se flatter de détruire, mon opinion est qu'il faut les châtrer tous, afin que cette engeance ne soit jamais reproduite. Pour les autres petits garçons, ils seront élevés dans vos collèges, et on les fouettera jusqu'à ce qu'ils sachent par cœur les ouvrages de Sanchez et de Molina » (éd. John Renwick, *OCV*, t. 56c [2000], p. 233).

40 M, t. 25, p. 119-120.



Le parallèle entre castrats et chapons – qui rappelle le chapitre 12 de *Candide* – sert alors moins à remettre en question la masculinité des castrats qu'à ridiculiser le goût du pape pour qui préserver la voix « claire » d'un garçon justifie la pratique barbare de la castration : Voltaire insiste sur l'ironie du fait que la prétendue pureté vocale est le fruit d'une cruelle mutilation sexuelle. Et le langage de la privation et l'allusion par euphémisme aux testicules – « la plus belle partie » du mâle – soulignent encore la bizarrerie et la cruauté de cette pratique ecclésiastique.

Cette critique de l'Église est menée également par le personnage de M. Fréret du *Dîner du comte de Boulainvilliers*, qui, lors du second entretien, dépeint « un évêque de Rome mollement couché sur un lit de repos » ayant à sa disposition « cinquante châtrés [qui] lui font entendre leurs fredons pour le désennuyer ». À la fin du texte, Voltaire présente les « Pensées détachées de M. l'abbé de Saint-Pierre », dont une surtout s'avère très voltairienne : « En Italie cette religion qui a détruit l'empire romain n'a laissé que de la misère et de la musique, des eunuques, des arlequins et des prêtres. On accable de trésors une petite statue noire appelée la Madone de Lorette ; et les terres ne sont pas cultivées »<sup>41</sup>. Cette religion, dont les effets ne sont que néfastes, est présentée sous un aspect délibérément inattendu au chapitre 9 de *La Princesse de Babylone*, où Amazan arrive à la ville aux sept montagnes – autrement dit, Rome – et entre dans ce qui ne peut être que la basilique Saint-Pierre :

92

Ayant pénétré jusqu'à un temple qui lui parut très beau, mais moins que celui de Babylone, il fut assez surpris d'y entendre une musique exécutée par des hommes qui avaient des voix de femmes.

« Voilà, dit-il, un plaisant pays que cette antique terre de Saturne ! J'ai vu une ville où personne n'avait son visage ; en voici une autre où les hommes n'ont ni leur voix ni leur barbe ». On lui dit que ces chantres n'étaient plus hommes, qu'on les avait dépouillés de leur virilité afin qu'ils chantassent plus agréablement les louanges d'une prodigieuse quantité de gens de mérite. Amazan ne comprit rien à ce discours. Ces messieurs le prièrent de chanter ; il chanta un air gangaride avec sa grâce ordinaire.

Sa voix était une très belle haute-contre. « Ah ! monsieur, lui dirent-ils, quel charmant soprano vous auriez ! Ah ! si... — Comment, si ? Que prétendez-vous dire ? — Ah, monsieur !... — Eh bien ? — Si vous n'aviez point de barbe ! » Alors ils lui expliquèrent très plaisamment, et avec des gestes fort comiques, selon leur coutume, de quoi il était question. Amazan demeura tout confondu. « J'ai voyagé, dit-il, et jamais je n'ai entendu parler d'une telle fantaisie »<sup>42</sup>.

<sup>41</sup> *Le Dîner du comte de Boulainvilliers*, éd. Ulla Kölving et José-Michel Moureaux, *OCV*, t. 63A (1990), p. 383, 404.

<sup>42</sup> *La Princesse de Babylone*, éd. Jacqueline Hellegouarc'h, *OCV*, t. 66 (1999), p. 167.





Là où la poularde évoquait le fait « qu'on nous a privés de la plus belle partie de nous-mêmes », les gens de l'Église « expliquèrent très plaisamment, et avec des gestes fort comiques, selon leur coutume, de quoi il était question » : la castration elle-même est toujours passée sous une sorte de silence comique. Le texte insiste aussi sur l'absence des signes externes de la masculinité : un homme devrait avoir une voix profonde et une barbe, mais les castrats « n'ont ni leur voix ni leur barbe », d'où l'observation : « On lui dit que ces chantres n'étaient plus hommes, qu'on les avait dépouillés de leur virilité ». L'attaque contre cette pratique à la mode – et la suggestion satirique que les gens d'Église préfèrent les jeunes imberbes – repose sur une vision binaire du sexe : dès qu'un homme perd ses testicules, il cesse d'être un homme. Mais si les testicules ne sont pas nommés explicitement, la barbe, elle, s'impose par son absence, ce qui rappelle l'article « *Castrati* » de l'*Encyclopédie*, rédigé par D'Alembert, qui se termine ainsi : « À l'égard de la cause physique pour laquelle les *castrati* ont la voix grêle et aiguë, il ne paraît pas plus facile de la trouver, que d'expliquer pourquoi ils n'ont point de barbe. Mais le fait est certain, et cela suffit »<sup>43</sup>. Et c'est un sujet auquel Voltaire reviendra dans son article « Barbe » des *Questions sur l'Encyclopédie*, qui commence ainsi :

Tous les naturalistes nous assurent que la sécrétion qui produit la barbe, est la même que celle qui perpétue le genre humain. Les eunuques, dit-on, n'ont point de barbe ; parce qu'on leur a ôté les deux bouteilles dans lesquelles s'élaborait la liqueur procréatrice qui devait à la fois former des hommes, et de la barbe au menton<sup>44</sup>.

S'inspirant ici de l'*Histoire naturelle* de Buffon<sup>45</sup>, Voltaire ne peut pourtant pas s'empêcher de se moquer de ces soi-disant naturalistes en remettant en question le principe selon lequel, sans testicules, on n'est pas à proprement parler « homme » :

<sup>43</sup> *Encyclopédie*, t. II, p. 756a ; voir aussi l'article « Homme », rédigé par Diderot (t. VIII [1765], p. 258b). L'idée réapparaît dans *Le Rêve de D'Alembert*, où Bordeu constate : « La femme a toutes les parties de l'homme, et la seule différence qu'il y ait est celle d'une bourse pendante en dehors, ou d'une bourse retournée en dedans ; [...] les femmes qui ont le clitoris excessif ont de la barbe ; les eunuques n'en ont point, leurs cuisses se fortifient, leurs hanches s'évasent, leurs genoux s'arrondissent, et en perdant l'organisation caractéristique d'un sexe, ils semblent s'en retourner à la conformation caractéristique de l'autre. Ceux d'entre les Arabes que l'équitation habituelle a châtrés perdent la barbe, prennent une voix grêle, s'habillent en femmes, se rangent parmi elles sur les chariots, s'accroupissent pour pisser, et en affectent les mœurs et les usages » (*Œuvres philosophiques*, éd. Michel Delon et Barbara de Negroni, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2010, p. 379-380).

<sup>44</sup> *OCV*, t. 39, p. 318.

<sup>45</sup> Voltaire citera explicitement le chapitre 4 de l'*Histoire naturelle* de Buffon à ce sujet dans les *Dialogues d'Évhémère* (éd. Christophe Paillard et Stéphane Pujol, *OCV*, t. 80c [2009], p. 229). Il faut se rappeler que, au chapitre 4 de l'exemplaire de Buffon qu'il possédait, Voltaire note en marge : « chimères » (*CN*, t. I, p. 592).





Cette affinité constante entre le poil et la liqueur séminale, ne peut guère se contester dans notre hémisphère. On peut seulement demander pourquoi les eunuques et les impuissants étant sans barbe ont pourtant des cheveux ? [...] Il y a toujours quelques difficultés qui arrêtent tout court les suppositions les mieux établies. Les systèmes sont comme les rats qui peuvent passer par vingt petits trous, et qui en trouvent enfin deux ou trois qui ne peuvent les admettre<sup>46</sup>.

Dans *La Princesse de Babylone*, Voltaire aborde par le biais de la fiction la question du goût du pape pour les castrats ; de même lorsqu'il évoque « cette manie des eunuques » dans l'article « Catéchisme chinois » du *Dictionnaire philosophique*. Quand Cu-Su demande à Kou combien de femmes il compte avoir, celui-ci répond :

94

Mais je crois qu'une douzaine me suffira ; un plus grand nombre pourrait me dérober un temps destiné aux affaires. Je n'aime point ces rois qui ont des trois cents femmes, et des sept cents concubines, et des milliers d'eunuques pour les servir. Cette manie des eunuques me paraît surtout un trop grand outrage à la nature humaine. Je pardonne tout au plus qu'on chaponne des coqs, ils en sont meilleurs à manger, mais on n'a point encore fait mettre d'eunuques à la broche. À quoi sert leur mutilation ? Le dalaï-lama en a cinquante pour chanter dans sa pagode. Je voudrais bien savoir si le Chang-ti se plaît beaucoup à entendre les voix claires de ces cinquante hongres<sup>47</sup> ?

Même si Voltaire semble vouloir condamner de nouveau l'usage d'eunuques dans les cours orientales, il est clair aussi que parler du dalaï-lama, c'est parler du pape : qui chante dans la « pagode » du dalaï-lama chante dans la basilique Saint-Pierre. Et l'essentiel, c'est que Voltaire, à travers son personnage Kou, condamne la castration comme une « mutilation » et comme « un trop grand outrage à la nature humaine ». Cet argument humanitaire contre la castration réapparaît d'ailleurs dans *Le Philosophe ignorant*, où Voltaire refuse de croire que les femmes des îles Antilles châtraient leurs enfants pour les manger parce que, dit-il, « cela n'est pas dans la nature d'une mère » :

Le cœur humain n'est point ainsi fait ; châtrer des enfants est une opération très délicate, très dangereuse, qui loin de les engraisser les amaigrit au moins une année entière, et qui souvent les tue. Ce raffinement n'a jamais été en usage que chez des grands, qui, pervertis par l'excès du luxe et par la jalousie, ont imaginé d'avoir des eunuques pour servir leurs femmes et leurs concubines. Il n'a été adopté en Italie, et à la chapelle du pape, que pour avoir des musiciens dont la voix fût plus belle

<sup>46</sup> OCV, t. 39, p. 319.

<sup>47</sup> OCV, t. 35 (1994), p. 465-466.



que celle des femmes. Mais dans les îles Antilles, il n'est guère à présumer que des sauvages aient inventé le raffinement de châtrer les petits garçons pour en faire un bon plat ; et puis qu'auraient-ils fait de leurs petites filles<sup>48</sup> ?

La juxtaposition du pape aux goûts raffinés et les prétendus sauvages des îles Antilles sert à souligner toute la barbarie de la castration.

Puisque Voltaire insiste tellement sur l'inhumanité de la castration, on ne s'étonne pas qu'il évoque les castrats du pape au chapitre 20 de son *Commentaire sur le livre Des délits et des peines* :

On trouve dans le *Digeste* une loi d'Adrien qui prononce peine de mort contre les médecins qui font des eunuques, soit en leur arrachant les testicules, soit en les froissant. [...] Aujourd'hui à Rome l'usage est qu'on châtre les enfants pour les rendre dignes d'être musiciens du pape, de sorte que *castrato* et *musico del papa* sont devenus synonymes. Il n'y a pas longtemps qu'on voyait à Naples en gros caractères au-dessus de la porte de certains barbiers : *Qui si castrano maravigliosamente i putti*<sup>49</sup>.

L'appel à l'histoire fait ressortir le côté barbare de cet usage ecclésiastique, soulignant en particulier les conséquences néfastes du goût personnel du pape. Ce qui est remarquable aussi, c'est qu'il s'agit ici de l'un des chapitres « ajoutés » au texte de Beccaria, c'est-à-dire que Beccaria ne parle pas de castrats, mais Voltaire, si : il se sert du texte de Beccaria dans sa lutte contre l'injustice. Et il met en œuvre la même stratégie à la fin de sa carrière en se réclamant de Montesquieu dans son *Commentaire sur l'Esprit des lois* :

Si quelqu'un a jamais combattu pour rendre aux esclaves de toute espèce le droit de la nature, la liberté, c'est assurément Montesquieu. Il a opposé la raison et l'humanité à toutes les sortes d'esclavages ; à celui des nègres, qu'on va acheter sur la côte de Guinée pour avoir du sucre dans les îles Caraïbes ; à celui des eunuques pour garder les femmes et pour chanter le dessus dans la chapelle du pape ; à celui des infortunés mâles et femelles qui sacrifient leur volonté, leurs devoirs, leurs pensées, toute leur existence, dans un âge où les lois ne permettent pas qu'on dispose d'un fonds de quatre pistoles<sup>50</sup>.

48 *Le Philosophe ignorant*, éd. Roland Mortier, OCV, t. 62 (1987), p. 85-86.

49 *Commentaire sur le livre Des délits et des peines*, éd. Christophe Cave, OCV, t. 61A (2012), p. 147-148 (« Ici nous châtrons merveilleusement les petits garçons ») ; la loi en question est présente dans le *Digeste*, livre 48, titre 8, « *Ad legem Corneliam de Sicariis et veneficiis* ». Martha Feldman fait référence à ce passage pour démontrer que la critique de la castration au XVIII<sup>e</sup> siècle fait partie de ce qu'elle appelle un manifeste des Lumières : voir « Denaturing the castrato », *The Opera Quarterly*, n° 24 (2009), p. 178-199, ici p. 180.

50 *Commentaire sur l'Esprit des lois*, éd. Sheila Mason, OCV, t. 80B (2009), p. 412.



Voltaire semble faire allusion aux chapitres 12 et 13 du livre XV de *L'Esprit des lois*. Et pourtant, il faut noter que Montesquieu évoque la condition des eunuques dans ce qu'il appelle « les États mahométans »<sup>51</sup>, mais il ne parle jamais de ceux qui, pour reprendre les termes de Voltaire, « [chantent] le dessus dans la chapelle du pape ». Autrement dit, comme il le faisait avec Beccaria, Voltaire supplée à Montesquieu, ce qui en dit long sur son propre motif d'intérêt, en l'occurrence la critique de l'Église.

Voltaire s'est donc fait une certaine réputation dans les années 1760 comme ennemi de la castration et de la vogue des castrats. Il n'est donc guère surprenant qu'on attribue à Voltaire par la suite un poème ayant justement pour sujet les castrats. En novembre 1769, le pape Clément XIV, tout au début de son pontificat, interdit l'usage de castrats dans les chœurs de sa chapelle, comme l'annoncent les *Mémoires secrets* le 7 décembre 1769 :

96

Le Saint-Père continue à s'occuper de l'administration intérieure de ses États, de la réforme des mœurs et des abus. Vous avez su qu'il avait proscrit l'usage ridicule sur les théâtres de cette ville [Rome] de faire jouer les rôles de femmes par de jeunes garçons, et qu'il avait remis le sexe en possession de toutes ses fonctions à cet égard. Il vient d'abolir une coutume plus horrible et plus abominable : par une barbarie qui fait la honte de tous ses prédécesseurs, on outrageait la nature dans de jeunes enfants, et on les dressait dans ce malheureux état à remplir les fonctions de musicien à la chapelle des papes. On se procurait ainsi des voix claires et argentines, qui flattaient les oreilles de ces souverains, et pour leur plaisir on avait consacré une horreur qu'on ne devait lire que dans l'histoire des tyrans de Rome. Sa Sainteté aime beaucoup la musique, mais encore plus l'humanité ; et pour suppléer à cette espèce de chanteurs appelés *castrati*, elle a permis de prendre des femmes dans les musiques d'église. Un pareil trait fera bénir à jamais le pontificat de Clément XIV<sup>52</sup>.

51 Montesquieu, *De l'esprit des lois*, éd. Robert Derathé, Paris, Classiques Garnier, 2011, 2 vol., t. I, p. 270.

52 *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres en France, depuis 1762 jusqu'à nos jours*, éd. sous la direction de Christophe Cave et Suzanne Cornand, Paris, H. Champion, 2009- [édition en cours], t. II, p. 1248. Dans les *Éphémérides du citoyen* de janvier 1770, on rappelle d'abord l'affranchissement quelques mois auparavant des esclaves noirs des Quakers de Pennsylvanie, avant d'ajouter : « L'esclavage des nègres n'est pas la seule atrocité dont les Européens se soient rendus coupables. Ils ont eu, dans quelques contrées, la bassesse, l'infamie, la lâche cruauté de mutiler leurs semblables, qu'ils n'appellent point esclaves ; pour répandre dans les temples et sur les théâtres quelques voix de fausset qui ne sauraient plaire qu'à un goût honteusement dépravé. L'amour exprimé en public par de misérables êtres incapables de le sentir, n'était plus qu'une farce ridicule et sans âme ; et les hymnes chantés par ces malheureuses victimes, à qui l'avarice et une fausse volupté ont ravi les dons les plus précieux de la Providence, étaient en abomination devant le Dieu bienfaiteur et reproducteur de la nature entière. Un pape vertueux, Clément XIV, glorieusement régnant, a proscrit enfin cet usage détestable. Quel affront pour l'humanité ignorante ! La nature criait







La phrase « Sa Sainteté aime beaucoup la musique, mais encore plus l'humanité » réapparaît sous forme d'un impératif – « Aimez un peu moins la musique / Et beaucoup plus l'humanité » –, ordre intimé aux rois et princes « des bords ultramontains », à la fin du poème intitulé « Les Castrats », adressé au pape, qui commence à circuler en manuscrit début 1771<sup>53</sup>, et qui est imprimé dès février dans le *Nouveau journal helvétique* à Neuchâtel, le correspondant français de celui-ci notant que l'auteur (qu'il ne nomme pas) « a pris la chose un peu gaiement »<sup>54</sup>. La *Correspondance littéraire* du 15 mars 1771, qui donne le texte du poème en entier, note : « On a fait courir ces vers sous le nom de M. de Voltaire »<sup>55</sup>. En juillet 1773, le poème est publié d'après un manuscrit non identifié dans *L'Esprit des journaux* sous le titre « Vers attribués à M. de V. au sujet d'une Ordonnance de Sa Sainteté qui défend un abus très condamnable »<sup>56</sup> ; et en 1774 le texte figure dans *Mon petit porte-feuille*, recueil de vers de Voltaire dû à Louis-Théodore Hérisant, sous le titre des « Castrats, épître de M. de Voltaire au pape Clément XIV »<sup>57</sup>, et dans une édition non autorisée de *La Tactique* de Voltaire, sous le titre de la « Lettre de Mons. de Voltaire au pape qui vient de défendre la castration dans ses États »<sup>58</sup>.

en vain que la mutilation était un des forfaits les plus odieux et les plus avilissants ; il a fallu que la voix d'un pontife vînt l'apprendre à des hommes abrutis » (t. I, p. 78-79). Ces propos sont d'ailleurs rapportés mot à mot dans le *Journal des savants* de septembre 1770, dans le compte rendu que celui-ci fait des *Éphémérides* (p. 613-614).

- 53 Écrivant à Voltaire, le 29 janvier 1771, le comte d'Argental note : « On m'a parlé [...] d'une épître au pape dont on soupçonne l'auteur sans qu'on m'ait donné à ce sujet aucune certitude » (D16990). Louise d'Épinay envoie le poème à l'abbé Ferdinando Galiani le 2 février 1771, le présentant comme une « nouveauté » de Voltaire ; et Galiani de répondre de Naples, le 23 février suivant, peu convaincu que le poème soit véritablement de Voltaire (Ferdinando Galiani et Louise d'Épinay, *Correspondance*, éd. Georges Dulac et Daniel Maggetti, Paris, Desjonquères, 1992-1997, 5 vol., t. II, p. 48, 56). Voir enfin la lettre de l'abbé Aubert à Caroline-Louise, margrave de Bade, du 31 mars 1771 : « Il court en manuscrit une épître de M. de Voltaire au pape Clément XIV sur l'ordonnance de Sa Sainteté qui défend la castration. Elle est très agréable et très légère » (*Correspondances littéraires inédites : études et extraits, suivies de Voltairiana*, éd. Jochen Schlobach, Paris/Genève, Slatkine/H. Champion, 1987, p. 322).
- 54 *Nouveau journal helvétique*, février 1771, p. 198 ; le poème, que nous citerons en indiquant les vers entre parenthèses dans notre texte, se trouve aux p. 199-203. Le rédacteur du *Nouveau journal helvétique* est Jean-Élie Bertrand, neveu du célèbre Élie Bertrand, avec qui Voltaire entretient une correspondance : voir Michel Schlup, « Diffusion et lecture du *Journal helvétique* au temps de la Société typographique de Neuchâtel, 1769-1782 », dans Hans Bots (dir.), *La Diffusion et la lecture des journaux de langue française sous l'Ancien Régime*, Amsterdam, APA/Holland University Press, 1988, p. 59-71.
- 55 *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, éd. Maurice Tourneux, Paris, Garnier, 1877-1882, 16 vol., t. IX, p. 267 (le poème se trouve aux p. 264-267).
- 56 *L'Esprit des journaux*, juillet 1773, p. 146-149.
- 57 *Mon petit porte-feuille*, Londres, [s. n.], 1774, 2 vol., t. I, p. 107-111.
- 58 *La Tactique et autres pièces fugitives par Mons. De Voltaire*, Genève, [s. n.], 1774, p. 14-21. Voir, au sujet de cette édition non autorisée de *La Tactique*, l'édition critique de John R. Iverson, *OCV*, t. 75A (2009), p. 361.





Cette épître en vers commence par faire l'éloge du pape, avant de poser la question de savoir pourquoi « cette sanglante tyrannie / A [...] régné si longtemps » (v. 32-33). Comme l'article « Catéchisme chinois » du *Dictionnaire philosophique*, le poème établit un parallèle entre les castrats au Vatican et les eunuques dans les sérails (v. 39-47), et, faisant écho en quelque sorte à *Candide*, il évoque la difficulté qu'ont les castrats – « les descendants [...] des Catons » (v. 68-69) – puisqu'ils sont « Forcés de feindre des transports / Qu'ils ne [peuvent] plus satisfaire » (v. 74-75). Ce qui frappe aussi, c'est la critique sexuelle qu'autorise le poème, appelant les castrats « un genre de fausse monnaie » (v. 25) que les dames ne regretteront pas et, pire encore, « des monstres nouveaux » (v. 84) et « de lâches et vils Amphions » (v. 92) : si l'hermaphrodite est un prodige de la nature – et c'est ainsi que Voltaire le présente dans son article « Testicules » des *Questions sur l'Encyclopédie*<sup>59</sup> –, le castrat est un monstre fait à la main, le produit d'un « crime révoltant » (v. 48) et de « cette invention fanatique » (v. 55) qui violent « la source des êtres » (v. 49) dans le simple but de « désennuyer de vieux prêtres » (v. 51).

98

On comprend donc aisément pourquoi on aurait attribué ce poème polémique à Voltaire. Et pourtant, l'auteur n'en est pas Voltaire, comme l'explique la *Correspondance littéraire* du 15 mars 1771 :

On a fait courir ces vers sous le nom de M. de Voltaire, mais ces sortes de ruses ne réussissent pas aisément ; nous avons le nez trop fin et le tact trop exercé pour donner dans ces panneaux-là. Celui qui a lu une douzaine de ces vers et qui ne sent pas qu'il est physiquement impossible que cela vienne de la fabrique de Ferney ne se connaîtra jamais en manière ni en fabrique. [...] En un mot, ces vers sont d'un M. Bordes, de Lyon, qui nous gratifie de temps en temps de ses médiocres productions, et qui a toujours soin de les mettre sur le compte de quelque écrivain illustre<sup>60</sup>.

Ce poème fait donc partie de l'important apocryphe voltairien<sup>61</sup>. Le contenu en est voltairien, certes, mais le style ne l'est pas. Et l'on comprend aisément pourquoi Charles Bordes, ami lyonnais de Voltaire, aurait mis son poème sur

<sup>59</sup> *OCV*, t. 43, p. 358-359.

<sup>60</sup> *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, éd. cit., t. IX, p. 268. Il est intéressant de noter que, dans la première édition des *Lettres chinoises* de Voltaire, un extrait du poème est reproduit après les *Lettres* proprement dites sous le titre de « Vers sur un bref attribué au pape Clément XIV, contre la castration, par M. de Bordes, de l'Académie de Lyon » (*Lettres chinoises, indiennes et tartares, à Monsieur Paw par un Bénédictin, avec plusieurs autres pièces intéressantes*, Paris [Genève], [s.n.], 1776, p. 270-272).

<sup>61</sup> Voir à ce sujet J. Patrick Lee, « The apocryphal Voltaire: problems in the voltairean canon », dans Terry Pratt et David McCallam (dir.), *The Enterprise of Enlightenment: a tribute to David Williams from his friends*, Berne, Peter Lang, 2004, p. 265-273, et Nicholas Cronk, « The selfless author: Voltaire's apocrypha », *The Romanic Review*, n° 103 (2013), p. 553-577.



le compte de ce dernier, dont l'opposition à l'égard des castrats était très bien connue : telle est la rançon, pourrait-on dire, de la visibilité du patriarche dans ce domaine. Mais il se peut aussi que ce travestissement littéraire soit important dans un autre sens. On pourrait en effet imaginer que Bordes se déguisait ainsi pour attribuer à Voltaire un texte qui soulignerait l'étonnante affinité intellectuelle qui existe sur cette question des castrats entre Voltaire et Rousseau – ennemis, en principe, de l'un et de l'autre. Car il faut se rappeler qu'en 1763, Bordes avait lancé à propos d'*Émile* une *Profession de foi philosophique* qui avait été attribuée à Voltaire, et que celui-ci à son tour avait essayé trois ans plus tard de faire endosser à Bordes la paternité de sa satirique *Lettre au Docteur Jean-Jacques Pansophe*<sup>62</sup>. Il y a là une sorte de dialogue à trois voix, dialogue qui aurait été réactivé, en quelque sorte, par la publication en 1767 du *Dictionnaire de musique* du citoyen de Genève. En évoquant la castration de jeunes chanteurs dans son article « Castrato », Rousseau cherchait à faire entendre « la voix de la pudeur et de l'humanité qui crie et s'élève contre cet infâme usage », appel au public qui coïncide de près avec la position de Voltaire. Mais si Rousseau se contente de s'attaquer aux « princes » qui encouragent cette pratique – il tient à ce que ceux-ci (que Bordes interpelle également dans son poème) « rougissent une fois de nuire, en tant de façons, à la conservation de l'espèce humaine »<sup>63</sup> –, Voltaire, lui, va encore plus loin en s'attaquant de front à l'Église, faisant ainsi de « cet infâme usage » une arme de combat dans sa lutte contre l'Infâme.

62 Voir Raymond Trousson, « Jean-Jacques Rousseau et son plus ardent ennemi : Charles Bordes », *Bulletin de l'Association Jean-Jacques Rousseau*, n° 56 (2000), p. 3-17. En 1768, *Le Catéchumène*, traduit du chinois, une œuvre irréligieuse de Bordes, avait aussi été attribué à Voltaire : voir J. Patrick Lee, « Voltaire éditeur de Charles Bordes : *Le Catéchumène* », *Revue Voltaire*, n° 4 (2004), p. 161-176.

63 Rousseau, *Dictionnaire de musique*, éd. cit., p. 688.

